

## **France : Les six affaires qui plombent François Fillon**

Publié le 1 février 2017 par veritas



*François Fillon, le 28 janvier 2017, dans les locaux de son QG de campagne, à Paris.*

***Depuis le début de l'affaire dévoilée par "Le Canard enchaîné", les révélations se succèdent sur François Fillon, sa femme, ses enfants et ses proches. Franceinfo revient en détail sur chaque affaire.***

Comme le disait Jacques Chirac, ***"les emmerdes, ça vole toujours en escadrille"***. La formule de l'ancien président ne s'est jamais aussi bien vérifiée qu'avec François Fillon. Depuis les premières révélations du Canard enchaîné le 25 janvier, le candidat de droite à la présidentielle se retrouve englué dans des affaires qui semblent se multiplier au fil des jours. Franceinfo revient sur les six boulets qui plombent sa campagne.

### **1.L'embauche de son épouse comme assistante parlementaire**



***Ce qu'on lui reproche.*** François Fillon et sa femme Penelope sont dans la tourmente. Le parquet national financier a ouvert une enquête préliminaire pour détournement de fonds publics, abus de biens sociaux et recel de ces délits sur les activités d'attachée parlementaire de Penelope Fillon. Une procédure lancée après les révélations du Canard enchaîné.

A en croire l'hebdomadaire, Penelope Fillon a perçu **un total de 831 440 euros** brut en tant qu'assistante parlementaire. Au service de son mari, sur plusieurs périodes – de 1988 à 1990, puis de 1998 à 2000, ainsi qu'après le départ de François Fillon de Matignon en 2012 jusqu'en novembre 2013. Mais aussi pour **le suppléant de son époux, Marc Joulaud**, entre 2002 et 2007. L'objectif des enquêteurs est de déterminer *si Penelope Fillon a bien exercé la fonction pour laquelle elle était grassement payée.*

**Comment il se défend.** Lors de son intervention sur TF1, le 26 janvier, le candidat à la présidentielle explique que sa femme travaille pour lui **"depuis toujours, depuis 1981, [sa] première élection"**. **"Elle l'a fait bénévolement pendant des années"**, précise-t-il. Mais, en 1997, après le départ d'un de ses collaborateurs, il **"l'[a] remplacé par Penelope"**, qui est restée à ce poste jusqu'en 2013. Des dates qui ne correspondent pas aux nouvelles révélations du *Canard enchaîné*.

## 2.L'embauche de sa femme par la "Revue des deux mondes"

**Ce qu'on lui reproche.** Deux textes de 2 500 et 1 000 signes chacun (retrouvés par *Marianne*), ainsi que **des conseils stratégiques**, le tout pour **100 000 euros brut**. Voilà qui a de quoi surprendre. C'est ce qu'a versé la *Revue des deux mondes*, l'une des plus vieilles revues littéraires françaises, à Penelope Fillon entre mai 2012 et décembre 2013, selon *Le Canard enchaîné*. **"A aucun moment (...) je n'ai eu la moindre trace de ce qui pourrait ressembler à un travail de conseiller littéraire"**, assure dans *Le Monde* **Michel Crépu**, directeur de la *Revue des deux mondes* lorsque Penelope Fillon y était officiellement salariée. Là aussi, *les enquêteurs s'interrogent sur la réalité de son travail.*

**Comment il se défend.** François Fillon n'a pas évoqué spécifiquement ce dossier. De son côté, **Marc Ladreit de Lacharrière**, le propriétaire de la *Revue des deux mondes*, nie avoir embauché la femme de son ami dans le seul but de tromper son **"ennui"**, comme le prétend Michel Crépu. **"C'est une femme intelligente, elle a lu beaucoup de livres – dont deux résumés seulement ont été publiés"**, se défend le richissime homme d'affaires. Au-delà de son rôle présumé de conseillère littéraire, Penelope Fillon aurait aussi participé à une **"réflexion stratégique informelle"**, qui n'a donné lieu à aucune réunion et dont Michel Crépu aurait été écarté. Une hypothèse que l'ex-directeur de la revue juge **"totalement extravagante"**.

## 3.L'embauche d'une de ses collaboratrices par la "Revue des deux mondes"



**Ce qu'on lui reproche.** Marc Ladreit de Lacharrière n'a pas embauché que Penelope Fillon à la *Revue des deux mondes*, révèle *Mediapart*, mardi 31 janvier. A partir de mars 2015, il a également **salarié Alexia Demirdjian**, une responsable de la campagne numérique de François Fillon, au sein de la Fondation Culture et Diversité, une branche de son groupe *Fimalac*. Problème : **"Cette employée n'a pas laissé de trace publique de son passage dans cette structure"** pendant un peu plus d'un an, tandis que son implication dans l'équipe de François Fillon **"est, elle, manifeste"**, assure *Mediapart*.

**Comment il se défend.** "Cet article témoigne d'une forme d'acharnement dont fait l'objet l'équipe de François Fillon", répond **Patrick Stefanini**, le directeur de campagne du candidat, lors d'un point presse, mardi 31 janvier. Selon lui, Alexia Demirdjian a réellement travaillé, à la fois pour la fondation de l'homme d'affaires et Force républicaine, l'association qui porte l'action politique de François Fillon. "Alexia a été recrutée par Force républicaine dans un premier temps sur la base d'un contrat à mi-temps. La deuxième mi-temps était celui qu'elle effectuait dans la fondation de Marc Ladreit de Lacharrière, explique-t-il. Les choses sont extrêmement claires. Elle a notamment préparé le dixième anniversaire de la fondation et travaillé sur une plateforme concernant l'égalité des chances."

La jeune femme se défend elle aussi : "Je suis profondément choquée et blessée que mon nom et mon honneur soient traînés dans la presse et soient salis, réagit-elle au micro de BFMTV, mardi. Personne ne peut nier que tous les jours où je devais être là, j'étais là. (...) Ça fait dix ans que je travaille, dix ans que mon parcours est transparent."

#### 4.L'embauche de ses enfants

**Ce qu'on lui reproche.** C'est en voulant répondre aux accusations sur l'emploi présumé fictif de sa femme que **François Fillon se prend les pieds dans le tapis**. Pour donner des gages de sa transparence, il révèle, jeudi 26 janvier sur TF1, **avoir rémunéré ses deux premiers enfants** lors de son mandat de sénateur, entre septembre 2005 et juin 2007. "**Il m'est arrivé de rémunérer, pour des missions précises, deux de mes enfants qui étaient avocats, en raison de leurs compétences**", assure-t-il. Or Marie et Charles Fillon ne sont devenus avocats qu'après la nomination de leur père à Matignon, respectivement en novembre 2007 et juin 2011, selon l'annuaire du barreau de Paris, ville où ils exercent.

Selon *Le Canard enchaîné* du 1er février, ils ont perçu 84 000 euros brut, pas pour des "missions précises", mais pour "**un emploi à plein temps d'attaché parlementaire**". Le tout pour des activités "évanescentes", affirme l'hebdomadaire satirique.

**Comment il se défend.** Interrogé par l'Agence France Presse, l'entourage du candidat explique qu'il a commis "**une imprécision de langage**" sur TF1 et qu'il voulait dire que ses enfants "**sont avocats**" à l'heure actuelle et non qu'ils l'étaient à l'époque. Son équipe n'a pas encore réagi aux précisions du *Canard enchaîné*.

#### 5.Ses mystérieuses activités de consultant



**Ce qu'on lui reproche.** En octobre dernier, *Le Canard enchaîné*, encore lui, révélait que l'ancien Premier ministre avait fondé, entre son départ de Matignon en mai 2012 et son retour sur les bancs de l'Assemblée en juin de la même année, une société de consulting baptisée **2F Conseil**. Elle lui aurait rapporté un salaire de **600 000 euros** net entre 2012 et 2015, soit environ 18 000 euros par mois.

Qui François Fillon a-t-il bien pu conseiller ? "**Ce qui circule, c'est qu'il aurait travaillé pour des sociétés russes (...). On comprendrait alors la complaisance vis-à-vis de Vladimir Poutine**", a souligné le candidat écologiste **Yannick Jadot**, lundi 30 janvier sur

BFMTV. Mais, à ce jour, aucune procédure judiciaire n'est engagée sur cette activité de conseil.

**Comment il se défend.** François Fillon refuse jusqu'à présent de s'exprimer sur ce sujet. Dans ce dossier, il a respecté les règles : **créer une société lorsque l'on est député est interdit par la loi**, mais il l'a fait en dehors de tout mandat à l'Assemblée.

Concernant ses clients, son coordinateur de campagne est monté au créneau, mardi 31 janvier. *"Il m'a dit : 'écoute, il n'y a pas une société russe, il n'y a pas un groupe russe, il n'y a pas l'Etat russe', les choses sont claires, tente de clarifier Bruno Retailleau sur BFMTV. Rien avec la Russie."* *"Les choses ont été parfaitement transparentes, déclarées au fisc, à la Haute Autorité [pour la transparence de la vie publique], chacun peut s'en rendre compte", ajoute-t-il.*

## 6.Des chèques touchés au Sénat

**Ce qu'on lui reproche.** Selon Mediapart, le candidat à la présidentielle s'est **"mis dans la poche une partie des crédits théoriquement réservés à la rémunération d'assistants, grâce à un système de commissions occultes"**. Ce qui est reproché à François Fillon, mais aussi à plusieurs élus ou anciens élus UMP comme **Henri de Raincourt ou René Garrec**, c'est d'avoir usé d'un système baptisé la *"ristourne"*. Concrètement, ce qui reste de l'enveloppe pour salarier des assistants personnels n'est pas systématiquement reversé au Sénat mais transféré au groupe politique chargé d'organiser le travail collectif entre élus d'un même bord. Mais, entre 2003 et 2014, des sénateurs UMP ont récupéré un tiers de ce crédit, affirme Mediapart.

Une enquête est en cours, mais François Fillon, lui, n'est pas visé car il était sénateur de 2005 à 2007, et les faits étudiés par les enquêteurs sont postérieurs à 2009. *"Mais d'après des témoignages et documents comptables de l'époque, le sénateur Fillon a bien bénéficié de ce mécanisme clandestin de captation de fonds publics au cours de son mandat"*, écrit le site d'investigation. Le Journal du dimanche affirme qu'entre 2005 et 2007, lorsqu'il était sénateur UMP de la Sarthe, **"François Fillon a perçu sept chèques à son nom"**, un par trimestre, pour **"un montant total de l'ordre de 21 000 euros"**.

**Comment il se défend.** L'entourage de François Fillon a dit ne faire **"aucun commentaire sur une affaire judiciaire en cours"**. De son côté, le député Les Républicains Eric Ciotti a déclaré sur franceinfo que cette affaire des caisses occultes **"ne concerne ni directement ni personnellement François Fillon"** : cela concerne **"tous les sénateurs qui étaient en fonction à l'époque, et cette affaire remonte à une douzaine d'années"**.

**Franceinfo**